CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

Présents : Marie-Pierre BAROUX, Olivier BERTHET, Catherine CHAMONARD, Pascal FAYOLLE, Andrée GAUTHIER, Nadine GONIN, Sylvie JAMBON, Fabrice LONGEFAY, Yves MATHIEU, Maurice MEGARES, Martine MORION, Martin TRESCA
Absents, Excusés : Xavier BRUNETIERE, Emeric FORESTIER, Laurent METGE-TOPPIN
Xavier BRUNETIERE a donné pouvoir à Yves MATHIEU
Laurent METGE-TOPPIN a donné pouvoir à Olivier BERTHET
Fabrice LONGEFAY a donné pouvoir à Pascal FAYOLLE jusqu'à son arrivée

Secrétaire de séance : Andrée GAUTHIER

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 30 août 2018.

1. Présentation du futur site internet de la commune ainsi que le devis

Andrée Gauthier, adjointe à la communication informe que la commission propose un nouveau site internet pour la commune. Le site actuel date d'environ 10 ans et ne fonctionne ni sur le téléphone mobile ni sur la tablette. Elle indique qu'il est possible de remédier à ce problème mais que le coût sera important car il faut revoir la structure du site en totalité. La commission propose la réalisation d'un nouveau site par Réseau des Communes avec un pack 2 étoiles pour 2 ans. Elle propose de prendre un module supplémentaire pour 20 € (widgets personnalisés). Le coût sera de 1 459.20 € TTC pour les deux ans. Plusieurs communes du secteur ont déjà un site avec Réseau des Communes (Cogny, Arnas, Le Pérreon…). La construction du site se fait à la carte avec un choix du nombre de thèmes et des menus déroulant sous chaque thème. Plusieurs conseillers attirent l'attention de la commission sur la lisibilité du futur site (titres intuitifs, information directe et simple…). Marie-Pierre Baroux indique que la possibilité de prendre un stagiaire pour aider à la création de ce site a été évoquée en commission. Andrée Gauthier indique qu'il y aura que de la saisie de texte et qu'il n'est donc pas nécessaire de prendre un stagiaire graphiste. De toute manière, la commission communication va travailler sur ce projet aidée dans un premier temps par la stagiaire accueillie actuellement jusqu'à fin novembre. Un point sur l'avancement de ce projet sera fait régulièrement. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un nouveau site ainsi que son coût.

Arrivée de Fabrice Longefay

2 Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Olivier Berthet présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif rédigé par la Communauté d'Agglomération. A Blacé, il y a 474 abonnés en 2017 soit une augmentation de 5.8 % par rapport à 2016. Le linéaire de réseaux de collecte est de 13.29 kms. Sylvie Jambon fait remarquer que la part fixe et proportionnelle du délégataire a augmenté de 1.5 %. Il est remarqué un taux de réclamation très important des usagers en 2017 par rapport en 2016 mais les motifs de contestation ne sont pas évoqués dans le rapport. Des travaux ont été réalisés en 2016 pour 97 641.20 € (passage d'un robot dans 500 m de canalisations afin de réparer les fuites : rue du tonnelier, rue de l'ancien pensionnat et rue Alphonsine Courajod). Les indicateurs de performance concernant la station d'épuration sont tous conformes, ce qui est surprenant puisque les services de l'agglo ont indiqué à plusieurs reprises que notre station d'épuration était vétuste. Yves Mathieu indique qu'une étude est en cours concernant notre station et celle de Saint Julien. Le conseil municipal prend acte de ce rapport. Ce dernier est consultable en mairie.

3 Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Andrée Gauthier présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés rédigé par la Communauté d'Agglomération. La collecte des déchets ménagers est gérée par la Communauté d'Agglomération et le traitement est confié au SYTRAIVAL. Concernant la collecte sélective (emballages légers, papiers, boites en métal…) 35.72 kg par personne ont été collectés. Pour le verre, cela représente 26.71 kg par personne. Des actions de communication ont été faites auprès du grand public, en milieu scolaire, sur le site internet. La Communauté d'Agglomération s'occupe également de fournir ou réparer les bacs roulants. Andrée Gauthier indique qu'il y a un problème important concernant les containers détruits par incendie sur Villefranche s/S. et Limas. L'agglo réfléchit à la solution de bacs enterrés. L'apport en déchèterie concerne principalement les déblais et gravats, les encombrants et les déchets verts, les déchets dangereux ne représentant que 1% du total. Pour l'année 2017, il y a eu 114 000 entrées par badge pour un total de 9 434 tonnes soit 144.69 kg par habitant. Le conseil municipal prend acte de ce rapport. Ce dernier est consultable en mairie.

DIA :

- Aucune DIA

Questions diverses :

CAVBS : Yves Mathieu informe que la commune de Jarnioux quitte la Communauté d'Agglomération au 1/1/2019. Andrée Gauthier rappelle que l'agglo forme une équipe d'élus pour participer en relais au marathon du Beaujolais 2018 qui aura lieu le samedi 17 novembre. Pour Blacé, Yves Mathieu, maire, Sylvie Jambon et Maurice Mégares participeront.

Travaux : Yves Mathieu informe que la commission propose de remplacer la cuve à fioul percée de la salle des fêtes par une cuve de 2 000 litres maximum. Le fioul sera un complément de chauffage, des devis pour une pompe à chaleur ont été demandés. Il indique que la pose de la future cuve à fioul doit être faite dans les normes relatives aux établissements recevant du public et que le projet devra donc être validé par la commission de sécurité.

Projet école-restaurant scolaire: Yves Mathieu indique que le projet de permis de construire a été envoyé par Mme Aydostian au bureau de contrôle Véritas. Il devrait donc être déposé début octobre.

Voirie: Sylvie Jambon demande si l'étude du Fond de Blacé faite par le Département a été remise au maire le 14 septembre comme prévu. Yves Mathieu indique qu'elle a été remise avec un chiffrage de 20 000 € (un rétrécissement de chaussée ainsi que deux ralentisseurs) mais qu'elle ne convient pas. Une deuxième étude a donc été demandée.

Résidence Les Platanes : Nadine Gonin demande où en est la vente de la Résidence des Platanes. Yves Mathieu rappelle que ce sujet n'a pas à être traité en réunion de conseil mais indique qu'il n'y a pas d'acquéreur pour l'instant.

Associations : Pascal Fayolle demande si une date de réunion est prévue avec la commission association afin d'évoquer la convention d'utilisation de la maison associative. La date du mercredi 10 octobre à 20h est arrêtée. Fabrice Longefay interpelle Nadine Gonin sur un contrat de ménage signé par la commune avec l'UDJ qu'elle avait évoqué lors d'une précédente réunion de conseil alors que ce dernier n'a jamais existé. Nadine Gonin admet qu'il n'y a jamais eu d'écrit.

Divers : Nadine Gonin informe que la partie de la taxe foncière revenant à la Communauté d'Agglomération a augmenté de 21 % (de 1.71 % à 2.07 %) et demande quelle en est la raison. Fabrice Longefay, conseiller communautaire indique qu'effectivement une augmentation du taux a été votée en conseil communautaire mais qu'il a voté contre.

CCAS : Martine Morion rappelle l'organisation de la randonnée pédestre, dimanche 30 septembre 2018 et demande une participation des conseillers. Elle indique que les relais du Gay et du Failly sont très proches et qu'il a été décidé de déplacer celui du Gay au Peillon et celui du Failly au Col de St Bonnet. Des madeleines seront données à l'inscription du parcours de 19 kms car la distance entre les ravitaillements du Peillon et du Col de St Bonnet est importante.